



629 BMSO-P JDW74 - CI 0468

AGENCE SOUILLAC FERAUDIE BPE POINT P
 Tel : 05.65.32.07.90 ZI La Feraudie
 Fax : 05.65.32.07.90 46200 Souillac

Personne à contacter :
 KEVIN MARTY

EIRL GRAFFOILLERE REMI-GRM MACONNE
 1060 POUGET
 19120 LA CHAPELLE AUX SAINTS

Facture 901C0011815787 du 28/02/2026 N° Client JDW74 / 1000936229 N° Intracom. : FR94512305301

CODE ARTICLE	NOMBRE	DESIGNATION	QUANTITE	UV		PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	TVA
		SOUILLAC BPE - ATC 0438 - BON 9289914902 du 04/02/2026 - Livré - Magasin						
		Ref. BC Client : .						
		Chantier : 2022571371 VEGENNES						
		Prod B3-012466 du 04/02/2026						
3176706	3,5000	BPS C25 D20 S3 XF1 CEM2	3,5000	M3		111,28	389,48	K
		Dont éco-contribution PMCB HT : 1.78 Eur / M3						
1760813	3,5000	CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE M3	3,5000	M3		3,50	12,25	K
6237488	1,0000	TRANSPORT 8X4 ZONE 2	1,0000	PI		180,00	180,00	K
4378502	3,5000	CONTRIBUTION CARBONE (BPE)	3,5000	M3		3,60	12,60	K
6013473	1,0000	TRANSP INCLUS ABONNEMENT/FORFAIT	1,0000	PI		0,00	0,00	K
Merci d adresser vos règlements à BMSO ZI du Courneau - CD 109E - Bat 4 - CS 30069 - Canéjan - 33612 Cestas Cedex. Retrouvez vos factures dans votre Espace Client sur pointp.fr. POINT.P à votre écoute au 0 800 32 68 83 ou sur www.pointp.fr. Les éventuels écarts entre le montant de l'éco-contribution PMCB indiqué au niveau du produit et le montant total figurant en bas du document sont dus à l'application des barèmes PMCB à l'unité de vente (ex.barème à la tonne, vente à l'unité). A conserver pour la garantie légale de conformité d'une durée minimale de 2 ans sur les produits éligibles.								

Conditions de règlement

T.V.A acquittée sur les débits

Echéance le 31/03/2026								
Traite directe	TAUX	K=20.0%						
Votre IBAN FR76 1680 6099 3966 0776 0537 254	BASE	594,33	0,00	0,00				
AGRIFRPP868	TAXE	118,87	0,00	0,00	TOTAL HT	594,33		

Retrouvez vos déclarations DoP et DoC et vos fiches de données de sécurité FDS sur notre portail <http://portailbaitement.fr>

Nos factures sont payables au comptant, sauf dérogation, et sans escompte. Le taux des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date limite de règlement est égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de % ou de 8 point de % pour une commande publique. Tout professionnel ou acheteur public en retard de paiement est débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Clause de réserve de propriété.

Dont éco-contribution PMCB HT 6,23
TOTAL TVA 118,87

BMSO
 CD 109 E
 Bâtiment T4
 Canéjan
 CESTAS CEDEX
 33612 CESTAS

TOTAL TTC	EUR	713,20
------------------	------------	---------------

Agence 5680 - Client JDW74 / 1000936229
 Pièce 901C0011815787
 Traite directe le 31/03/2026 de 713,20 EUR

**VEUILLEZ JOINDRE CE PAPILLON
 A VOTRE REGLEMENT S.V.P. MERCI**

SAS au capital de 6.983.550 EUR - SIREN 778115824 - NAF 4673A - RCS BORDEAUX - N°778115824
 N° Intracom. FR95778115824 - Tél. : 0557121121 - Fax : 0557121122
 IBAN FR76 3000 4005 8800 0201 2167 964 - BIC ADRESSE SWUIF BNPAFRPPXXX - BNP SUD ATLANTIQUE
 140 Rue des Terres De Borde - CS81928 - BORDEAUX CEDEX